

DÉBAT LES TERRITOIRES RURAUX, ACTEURS INCONTOURNABLES D'UNE VÉRITABLE ALLIANCE DES TERRITOIRES

Lutter contre les fractures territoriales

Les élus demandent à l'État une nouvelle politique d'aménagement du territoire privilégiant les solidarités territoriales.

Érigée en priorité nationale par le gouvernement, l'alliance des territoires constitue un des chantiers de réflexion engagés par la Conférence nationale des territoires (CNT), dans le cadre d'un comité de pilotage (COFIL) chargé de trouver des solutions pour « *lutter contre les fractures territoriales et renforcer la complémentarité entre les collectivités* ». Placé sous l'autorité de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, le COFIL doit notamment rédiger d'ici à décembre prochain le cahier des charges de l'« *agence nationale de la cohésion des territoires* » dont la création a été annoncée lors de la CNT, le 17 juillet. Selon la feuille de route qui lui a été assignée en août, le COFIL doit aussi « *créer une plateforme de capitalisation des innovations de tous types dans les territoires* », « *revoir les modalités de contractualisation pour plus d'efficacité sur chaque territoire* » et « *renforcer l'accès aux services essentiels* » (santé, mobilité, numérique...) en s'appuyant sur les maisons de services au public.

Contrats de réciprocité

Pour sa part, l'AMF a publié en février un Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité dont le principe n° 3 énonce « *qu'État et collectivités doivent (...) construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires* ». Le 11^e engagement de ce manifeste, attendu des candidats à l'élection présidentielle, était de « *définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux* ». Cet engagement demeure inchangé à l'égard du gouvernement.



© beatrice prève/fotolia

Le débat. Mercredi 22 novembre 14h30-17h30

Le débat sera coprésidé par Jean-Louis Puissegur, maire de Pointis-Inard (31), président de la commission des communes et territoires ruraux de l'AMF, et Rachel Paillard, maire de Bouzy (51), rapporteure de cette commission. Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15), Wilfried Schwartz, maire de La Riche (37), François Cuillandre, président de Brest Métropole (29), et Jean-Paul Le Boëdec, président du PETR Pays du Centre Ouest Bre-

tagne, participeront à la première séquence. Nicole Quillien, maire de Mirepoix (09), Philippe Wahl, président du groupe La Poste, Nathalie Nieson, maire de Bourg-de-Péage (26), et Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau, assisteront à la deuxième séquence. Avec la participation attendue de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé (sous réserve).

Ce débat permettra tout d'abord de définir les bons outils pour une meilleure coopération des territoires. Dans le cadre du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, le gouvernement a lancé l'expérimentation des contrats de réciprocité ville-campagne signés entre métropole, EPCI volontaires et territoires ruraux, parmi lesquels celui entre Brest Métropole et le Pays du Centre Ouest Bretagne. Quel premier bilan peut-on en tirer ? L'AMF a, elle, confié à Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15), et à Wilfried Schwartz, maire de La Riche (37), une

mission relative aux synergies entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux. L'occasion pour ces élus de présenter les orientations de leur rapport.

Le débat s'intéressera aux initiatives innovantes menées dans les territoires ruraux par les élus pour maintenir l'accès et la qualité des services rendus à la population (maisons de services au public, maisons de santé...), avec le soutien de l'État, des opérateurs et des départements qui devaient adopter d'ici la fin 2017 leur schémas d'accessibilité des services au public. **X. B.**